



Retenues sur salaire suite a un arret maladie

Par **Titefleur Desiles**, le **04/06/2015 à 12:08**

bonjour
en octobre 2013 je suis tombée en arret maladie, suite a quoi j ai du etre opérée. je n ai repris le travail qu en novembre 2014
Je précise que je travaille dans la fonction publique territoriale, donc certains droits ne sont pas les memes et que travaillant parfois les week end, mon salaire net differe parfois d un mois a l autre) Mi Décembre j aurais du etre en demi salaire , j ai prévenu mon employeur qu il fasse attention a cela (j avais eu un arret auparavant début d année), lequel m a répondu de ne pas m inquiéter que tout était en ordre
En janvier, février, mars 2014 je recevais toujours ma paye intégrale vu que les indemnités journalières c est pas moi qui les reçoit..... meme réponse !!
Cela a duré jusqu en juin 2014 pour m entendre dire qu ils s etaient rendu compte qu ils avait fait une erreur et que j aurais du etre en demi traitement depuis mi décembre 2013. A partir de la j ai donc reçu un salaire de demi traitement.
Mais le problème ne s arrete pas la , etant donné que l organisme est a la CNRACL, je n ai pas eu de complement de salaire . J avais vraiment le minimum (salaire brut de 750 euros vu l arret, je ne percevais donc que 620 euros environs)
toujours est il qu a ma reprise , et vu la somme que je ne connaissais et connais toujours pas !!! et au vu de leur erreur, j ai demandé a payer le trop perçu en mensualités
Déjà _ 1 ont refusés l etalonnement sur 1 an car estimaient que cela serait trop long
_ 2 m ont proposé de me faire des echanciers et de voir lequel me conviendrait le mieux puis de le faire signé par mon employeur et moi meme. rnrntout cela verbalement bien sur !! et c est la vraiment le Probleme.
Depuis ma reprise en novembre 2014 je n ai jamais eu d echancier, et ne connaît meme pas le montant total de remboursement !! Par contre la retenue sur salaire est effectuée !
n y a jamais eu d accord signé pas plus que d accord de ma part. J attendais ce fameux echancier or la loi si je me trompe stipule bien que je dois avoir un echancier signé . Plusieurs fois je leur ai redemandé ce fameux echancier, à mon tort je l ai fait verbalement .
Mais la dernière fois ce fut par email avec envoi a autrui pour preuve de cet envoi j attends toujours une réponse !
par contre pour un revenus brut en novembre de 936 E, le trop perçu retenu fut de 630 e , en décembre, idem pour un salaire brut de 1157 E. en

janvier 572,70 pour 1183 et depuis février, chaque mois 360e pour 1200 ErnrnEn y regardant bien la loi dit 1/10 ieme, mais la ????rnde plus soit disant que cela doit se finir en aout, mais je n'ai pas de preuve qui me le demontre, et je ne connais pas la somme .nrnrnTout cela est bien legal ?